

**Réglementation :**

En application de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère de l'éducation nationale, des recrutements externes sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation des établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche auront lieu, au titre de l'année 2009, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi type.

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2009, le nombre total de postes à pourvoir est de 135.

Poste offert :

Au titre de l'INSA de Rennes, le nombre de postes à pourvoir est fixé à 1.

- *branche d'activité professionnelle (BAP G) : patrimoine, logistique, prévention*
- *emploi-type : Commis de cuisine*
- *localisation du postes : INSA de Rennes – 20 av des buttes de coësmes – 35 708 Rennes cedex 7*
- *fonctions essentielles : Voir le descriptif de poste ci-joint et sur le site www.insa-rennes.fr*

Les dossiers de candidature sont constitués d'une lettre de candidature et d'un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés. Ils doivent être adressés à :

*M. Le Directeur de l'INSA de Rennes
Service des Ressources Humaines]
A l'attention de M. DEMBI Patient Fortuné
20 av des buttes de coësmes
35708 Rennes Cedex 7*

Commission de sélection :

Le Directeur arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 30 avril 2010.

Les candidats retenus seront convoqués par courrier.

Pour tout renseignement complémentaire, vous devez vous adresser au service des ressources humaines de l'INSA de Rennes.